



Catherine Bélanger Pâquet

Sociétaire

Québec

cbelangerpaquet@mccarthy.ca

t. +1 418-521-3023

Admission au barreau

Québec 2017

Faculté de droit

Université Laval

Domaines de pratique

Litige en droit commercial et en droit
des sociétés

Responsabilité professionnelle

Litige et résolution des différends

Catherine Bélanger Pâquet est sociétaire au sein du groupe de litige au bureau de Québec. Sa pratique est principalement axée sur le litige civil et commercial, ainsi que la responsabilité professionnelle et médicale. Elle est membre de l'Association du Barreau Canadien ainsi que du Jeune Barreau de Québec.

Avocate engagée, Me Bélanger Pâquet s'implique auprès de Centraide Québec et Chaudière-Appalaches, en plus de siéger aux conseils d'administration de l'organisme Justice Pro Bono et du comité CORIS (Conférence sur l'orientation et l'identité sexuelles) de l'Association du Barreau canadien. Au cabinet, Me Bélanger Pâquet est responsable régionale du bureau de Québec au sein du Groupe d'action national sur la Fierté et a participé à plusieurs initiatives visant à promouvoir la diversité et l'égalité des minorités sexuelles, notamment à titre de conférencière.

Depuis 2020, Me Bélanger Pâquet est co-auteure d'un fascicule du JurisClasseur - Procédure civile I ainsi que du Code de procédure civile annoté des éditions LexisNexis.

Me Bélanger Pâquet a obtenu un Baccalauréat en Administration des affaires, profil Finance, en 2013 ainsi qu'un Baccalauréat en droit civil en 2016.

Prix et distinctions

Best Lawyers in Canada

Ones to Watch: Corporate and Commercial Litigation

Mandats récents

- **Canada Computational Unlimited Inc. a été achetée par Capricorn Business Acquisitions Inc. pour 32 M\$ CA par le biais d'une prise de**

contrôle inversée

7 septembre 2021

Catherine Bélanger Pâquet

Sociétaire

Québec

cbelangerpaquet@mccarthy.ca

t. +1 418-521-3023

Publications récentes

- **Commentaire sur l'arrêt Paquin c. Lapointe – La Cour d'appel infirme l'application « rétrospective » des modifications apportées à l'article 156 du Code des professions relatif aux sanctions disciplinaires**

10 janvier 2024

- **Commentaire sur le jugement Paquin c. Tribunal des professions et l'arrêt Paquin c. Lapointe**

25 mars 2022